

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Déchets d'amiante friable ou non liée

Code Eural	17 06 01*
Code déchet	042002

DESCRIPTION

Déchets d'amiante friable ou non liée, comme l'isolation de plâtre, le flocage d'amiante, les plaques en amiante peu résistantes, les cordes pelucheuses d'étanchéité, le feutre ou le carton amianté, l'amiantement très endommagé

CONDITIONS DUPPLÉMENTAIRES

Conditions générales :

- Pas de matériaux radioactifs
- Pas de grandes pièces de métal ni de grands objets non broyables

Conditions d'emballage :

- Les déchets d'amiante sont emballés dans des sacs étanches à double paroi solides approuvés UN ou des big bags arborant l'étiquette ADR (classe 9) et le logo amiante et portant la mention suivante : « a, amiante, prudence, contient de l'amiante, inhaler la poussière d'amiante est nocif pour la santé, respecter les consignes de sécurité.

Si l'amiante est livrée dans des sacs, ces sacs sont à double paroi, suffisamment solides, résistants au déchirement et munis du logo amiante. Les sacs tissés ne sont pas admis. Leur poids maximal est de 25 kg. Les dimensions maximales des sacs sont 1 100 mm x 630 mm.

Si l'amiante est livrée en big bags, les critères sont les suivants :

- Dimensions maximales 90 x 90 x 125 cm
- Fermeture de sécurité sur la partie supérieure
- Fond plat
- Entièrement doublés (toile enduite de PP)
- Fermés de façon étanche
- Avec logo amiante
- Approuvés UN
- Poids maximum : 1000 kg
- Équipés de 4 poignées pour déchargement avec chariot élévateur

Les objets de grandes dimensions, par ex. conduites, fours et portes, seront acceptés, moyennant accord écrit préalable, dans d'autres emballages répondant au minimum aux critères suivants :

- Conditionnement étanche double paroi
- Marquage symbole amiante
- Livraison sur palette ou déchargeable avec 4 poignées au moyen d'un chariot élévateur
- Fixation/immobilisation des grands objets emballés sur les palettes

Les déchets d'amiante ne répondant pas aux exigences de conditionnement mentionnées devront être remballés. Un supplément sera alors facturé .